

## Conseil communautaire du 23 septembre 2016

### Interventions des élu-e-s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »  
Citoyen-ne-s élu-e-s non encarté-e-s / Parti de Gauche / Ensemble /  
Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse et Jacques Arfeuillère



« Après nous avoir dit que le conseil n'était pas le lieu de commentaires des politiques lors de notre première intervention sur les marchés signés entre deux conseils (cela concerne plus de 4,4 millions d'euros de dépenses), après nous avoir dit qu'il a l'intention d'établir un nouveau règlement intérieur qui fixera un temps de parole en conseil, après avoir refusé à Jacques la parole dans un échange sur une délibération engageant 2,4 millions d'euros de dépenses pour la modernisation de la billettique de Vitalis, eh bien nous sommes sortis du conseil. Alain Claeys considère qu'un débat sur la gratuité des transports est un débat municipal et non communautaire ! Il considère surtout que le conseil quel qu'il soit, communautaire ou municipal, n'est pas un lieu de débat. Nous revenons souvent sur les mêmes sujets parce qu'il n'y a pas de débat. Nous disons, il répond ou pas... »

Christiane Fraysse,  
Porte-parole du groupe Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne.

**116 délibérations** étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des dossiers importants :

- Le Plan Vélo de Grand Poitiers
- L'acquisition d'un système billettique pour Vitalis
- L'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
- Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de la Vallée du Clain
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand Poitiers
- La révision du taux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Le subventionnement des locaux de Sciences-Po
- Les subventions aux associations sportives et d'économie sociale et solidaire

Voici, dans son intégralité, les interventions préparées par les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" pour la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2016. Ils sont intervenus sur la liste des marchés et de leurs avenants ainsi que sur 3 délibérations lors du conseil et auraient souhaité intervenir sur les 21 autres délibérations listées pages suivantes.

## Thèmes

Délégations au Président et liste des marchés.....	2
Mobilités, transports, déplacements.....	4
Finances publiques .....	8
Ressources humaines, relations sociales .....	9
Environnement.....	10
Économie, développement des entreprises .....	11
Urbanisme, Espace public .....	12
Habitat .....	13
Subventions aux associations .....	14
Eau et assainissement.....	15
Énergie.....	15

### Délégations au Président et liste des marchés.

- [Les délégations au Président \(CF\)](#)

Sur les délégations au Président, nous voyons que 6 contrats de prêts ont été signés pour un montant de 10,2 millions d'euros. Nous souhaiterions savoir à quels taux ces emprunts ont-ils été souscrits et s'agit-il de taux fixes ?

- [Liste des Marchés et leurs avenants \(CF\)](#)

Ensuite sur la liste des marchés et des avenants, je serai un peu longue parce que cette liste représente la somme de 4,4 millions d'euros au total.

Marche 23 082 : un avenant de plus-value de 183 000 euros a été signé pour le contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des 3,5 km de BHNS dans le centre-ville de Poitiers.

Est-ce que les travaux qui nous ont été présenté en commission devront être modifiés ?  
À quoi correspond cette prestation ?

Marché 24 397 : exploitation de la recyclerie de Grand Poitiers pour 1,256 491 millions d'euros signé avec Véolia. Nous souhaiterions être destinataires du cahier des charges et savoir pour combien d'années ce marché est conclu ? Nous aurions souhaité une présentation en commission de ce marché qui valide une prestation nouvelle pour la collectivité et qui est d'un montant significatif.

De plus nous sommes favorables à une gestion en régie des déchets et plus particulièrement au traitement des déchets lié au réemploi et au recyclage.

Je ne pense pas que Véolia soit compétent pour faire des ateliers de sensibilisation à la récupération, ou à une moindre production de déchets puisque c'est leur fonds de commerce.

Ce choix n'est pas cohérent avec celui de vouloir être un territoire zéro déchet. Sauf si l'on considère que multiplier les filières de recyclages soit une solution. Nous, nous pensons que comme pour l'énergie, un déchet évité est mieux qu'un déchet recyclé. C'est mieux pour l'environnement et pour le porte-monnaie.

Enfin ce marché est-il assorti de clauses d'insertion et si oui combien de personnes travailleront sur ce site ?

Marché 24 662 : transformation du terrain en herbe en synthétique. Nous redisons notre opposition à cette transformation de l'herbe en synthétique.

Marché 24 676 : évaluation ex ante de propositions d'action pour améliorer la qualité de l'eau du captage d'alimentation d'eau potable de Fleury. Nous souhaiterions être destinataires d'une copie de ce contrat. Et bien sûr du résultat de cette évaluation. Quand sera-t-elle rendue ? Je fais ces commentaires sur ces marchés puisque nous avons eu tardivement les documents et n'avons donc pas eu le temps de les lire avant la commission des finances.

Marché 24 718 : étude sur le développement des recettes tarifaires pour la Ville et Grand Poitiers pour 29 900 euros. S'agit-il des tarifs correspondants au périmètre actuel ou au périmètre issu des nouvelles compétences de Grand Poitiers, parkings, conservatoire, médiathèque pour ne citer que cela ? Nous demandons à être destinataires du résultat de cette étude et de façon générale, nous demandons lorsque des études sont réalisées que nous soyons informés de leur conclusion sans avoir besoin de chaque fois en faire la demande.

Marchés 24 753 à 24 756 : réfection des installations de sécurité des Arènes de Poitiers et centralisation vers le hall B : 430 154 euros. Le bail emphytéotique qui a été conclu pour la réalisation de ces halls prévoyait des dépenses d'entretien et de réparation. Pourquoi ces sommes s'ajoutent encore au coût de ces équipements ?

Marché 24 765 : étude financière et comptable des budgets des 5 EPCI appelés à fusionner, analyse des risques et établissement du budget consolidé pour 52 800 euros. Il avait été dit lors des précédentes délibérations au printemps qu'un premier rendu de l'étude se ferait en juillet puis un deuxième en septembre, donc pourrait-on être destinataires de ces points d'étape ?

Marché 24 803 : achat de publicité pour la campagne Poitiers la Romane 20 000 euros. En commission des finances de Grand Poitiers vendredi dernier j'ai évoqué ce sujet. Cet été, j'ai vu comme tout le monde une affiche très grand format de cette campagne avec le logo Grand Poitiers et en bas à droite de cette affiche une image d'une des chambres de l'hôtel Mercure rue Édouard Grimaud à Poitiers ainsi qu'un prix. Donc une publicité pour un hôtel insérée dans cette fameuse campagne publicitaire Poitiers la Romane. J'ai à nouveau posé la question en commission des finances Ville, lundi et Patricia Persico nous a apporté les éléments de réponses suivants : il s'agit d'une campagne qui a coûté 115 000 euros et qui a été déployée dans le métro parisien, à la Défense et à Poitiers. Le choix de l'hôtel a été fait par l'Office de tourisme et d'autres lieux devraient être choisis. Je répète cette explication puisqu'elle a eu lieu à la commission des finances Ville de Poitiers et pas à celle de Grand Poitiers.

Comment expliquer cette différence entre 115 000 euros et 20 000 euros ? Est-ce que l'Office de tourisme a participé financièrement à cette campagne ?

Nous sommes opposés au financement de la publicité d'un établissement privé par la collectivité.

## Mobilités, transports, déplacements

### Crédits Cap sur le Vélo (CF)

[Délibération n°24 \(2016-0392\) Budget annexe Transport : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement \(AP/CP\)](#)

Nous voyons que ce n'est pas une enveloppe complémentaire qui est affectée aux vélos à assistance électrique mais une réaffectation de crédit. Les 20 000 euros de subvention à l'achat des vélos électriques sont pris sur l'enveloppe CAP sur le vélo. Notre question est celle-ci : à quoi étaient initialement affectés ces crédits ? À l'achat de vélos destinés à la location ou pas ?

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

### Plan Vélo (CF)

[Délibération n°70 \(2016-0423\) Adoption du Plan Vélo de Grand Poitiers, programme 2016-2020](#)

Enfin un plan vélo, depuis le schéma directeur cyclable de 2001 aucun document de programmation concernant le vélo n'avait été réalisé.

Ce qui a été fait sur le vélo et ce qui est visible, c'est la politique d'achat de vélo à assistance électrique et Grand Poitiers est aujourd'hui presque victime de son succès en la matière. Mais une politique efficace en matière de mode de déplacement doux ne repose pas uniquement sur l'aspect de mise à disposition de vélos, fussent-ils en assistance électrique. Un beau vélo mais pas d'équipement de stationnement adapté, ça ne marche pas, des vélos à assistance électrique mais pas de balisage de parcours, ça ne marche pas non plus, un vélo mais pas d'information ou une information insuffisante des autres usagers de la rue et de la route, ça ne fonctionne pas non plus.

Pour que le transfert modal soit significatif, il faut que l'usage du vélo soit facilité et que la collectivité soit incitative. C'est d'ailleurs ce qui est dit dans le Plan, mais comment ? Avec des aménagements de rues et de routes qui donnent aux cyclistes le sentiment qu'ils sont en sécurité ou pour le moins visibles. Les pistes cyclables doivent être entretenues très régulièrement, je vous invite à rouler sur la piste cyclable du Grand Large, je crois que je préfère prendre la route. Les bandes cyclables doivent aussi être bien visibles, je vous invite à prendre le boulevard Bajon et vous verrez à un moment donné on ne sait plus si l'on est sur la route ou sur une piste cyclable. Effectivement, les cannettes de bières cassées sur les pistes cyclables ou des gravillons laissés après travaux sont légion.

Les trajets les plus fréquentés par les voitures doivent être également réalisés pour les cyclistes et nous ne saurions nous contenter d'une étude sans calendrier pour le trajet Porte de Paris/Futuroscope.

Nous avons l'impression que pendant des années et des années nous allons répéter qu'il faut faire quelque chose, oui il faut faire quelque chose, c'est à l'étude... Mais ce genre d'affirmation pour cet axe-là ne nous convient pas.

L'usage du vélo doit également être favorisé entre les communes de Grand Poitiers. Toujours à proximité du Futuroscope, comment un habitant de Migné ou de Chasseneuil se rend dans la zone du Futuroscope en ayant le sentiment de ne pas être un intrus ou en danger sur son parcours ?

Entre le Futuroscope et Poitiers par exemple ce ne sont pas que des salariés qui pourraient emprunter un itinéraire cyclable mais également une partie même infime des quasi 2 millions de visiteurs du Futuroscope. La Loire à vélo connaît un franc succès, le tourisme à vélo n'est pas qu'un slogan c'est une réalité, Grand Poitiers se prive de ces touristes-là.

Il est question aussi dans ce document des plans de déplacement établissements. Donc les salariés semblent être désignés comme une cible intéressante. Nous souhaiterions savoir combien d'établissements ont souscrit, combien l'ont renouvelé et surtout combien de salariés sont concernés ? Une cible n'est pas identifiée et elle n'avait d'ailleurs pas été identifiée non plus pour ce que vous avez appelé l'optimisation du réseau de bus, il s'agit des collèges et des lycées. Les bonnes habitudes se prennent tôt. Elles se prennent certes à l'école élémentaire mais aussi au collège et au lycée. A ma connaissance, il n'existe pas de plan de déplacement pour les collèges et c'est bien dommage. Pour avoir échangé sur le sujet avec des parents qui pratiquent le vélo, ils hésitent ou même ils ont peur de voir leurs enfants utiliser le vélo à Poitiers. Donc effectivement, la question de la sécurité est le frein principal à l'usage du vélo. Ça veut dire que la collectivité doit mettre en place des aménagements accompagnés d'une communication. Mais d'abord les aménagements.

Grand Poitiers s'élargit demain, aucun mot n'est dit là-dessus dans le document, pourtant des trajets à traiter auraient pu être présentés et à minima, une page sur une révision du plan aurait pu être programmée ou un mot aurait pu être dit sur cette extension.

Nous sommes extrêmement déçus par ce document qui dit clairement le peu d'ambition de la collectivité. Il y a beaucoup d'affichage, de bonnes intentions mais il n'y a pas d'engagement en terme de calendrier ou de budget. Le budget pluriannuel du plan vélo est décroissant. Le budget consacré aux infrastructures est de 275 000 euros par an en moyenne soit 1 375 000 euros sur 5 ans. Pour mémoire, le viaduc Léon Blum a coûté plus de 20 ou 30 fois plus et la campagne de promotion d'un hôtel coûte 115 000 euros par an, sur 5 ans c'est 575 000 euros.

Ce qui apparaît clairement aussi, c'est que dans les zones à habitat dense, l'arbitrage est toujours en faveur du stationnement des voitures au détriment de la sécurité du vélo. L'exemple le plus récent est l'aménagement de la rue Salvador Allende. D'ailleurs l'association Vélocité l'a bien noté.

Ce plan vélo n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Il reste encore quelques climato-sceptiques mais on peut les qualifier d'irresponsables politiques lorsqu'ils exercent une fonction élective.

Est-ce que Grand Poitiers est climato-sceptique ? À la lecture de ce plan, je réponds sans hésiter oui.

Il ne faut pas oublier que si le transfert modal de la voiture vers le vélo est bénéfique pour la qualité de l'air il l'est aussi pour le bruit, pour les émissions de gaz à effet de serre donc pour le collectif mais l'usage du vélo est également bénéfique pour la santé, c'est de l'exercice, c'est un moment de décompression, c'est aussi une meilleure communication avec la nature, avec son environnement et aussi c'est très bon pour son portefeuille : une fois le vélo acheté ou loué le coût est nul ou quasiment.

*Les élus Osons Poitiers se sont abstenu sur cette délibération.*

### Billettique Vitalis (JA)

#### Délibération n°71 (2016-0424) Acquisition d'un système billettique pour le réseau de transport urbain et demande de subvention à l'Europe

Cette délibération nous conduit à nouveau à poser une question de fond à propos de ce que nous attendons du transport en commun. Si c'est de proposer, à Poitiers et sur l'agglomération, un réseau de transports en commun accessible à tous, qui tienne compte des urgences sociales et écologiques, qui participe à rendre nos territoires véritablement solidaires, et attractifs, alors il ne faut pas penser modernité seulement en termes d'équipements et de technologie. Il faut dans notre réflexion ne pas balayer d'un revers de manche ce qui se passe par exemple à Aubagne, Libourne, mais aussi à Tallin, la capitale de l'Estonie, et ce qui est également en projet à Dunkerque pour 2018 : se poser donc la question de la gratuité dont il faudrait sérieusement étudier le coût et l'impact avant de se lancer dans de nouvelles dépenses liées à la billetterie.

Alors on nous a dit déjà que nous ne sommes pas raisonnables d'envisager cette hypothèse. Mais peut-on revenir un instant sur le choix que nous avons fait à Grand Poitiers, d'un équipement de luxe pour redynamiser notre réseau de transports en commun ? Depuis plusieurs années, les investissements s'enchaînent afin de mettre en place un Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) sur l'agglomération. Même si l'on n'a pas encore atteint les chiffres annoncés en 2010 où il était question de plusieurs centaines de millions d'euros, on peut déjà compter les dizaines de millions d'euros dépensés depuis, entre les 30 millions du Viaduc et les 9 ou 10 millions de travaux en cours. Aujourd'hui, on nous apprend que les dépenses liées au changement de billettique s'élèvent, quant à elles, à 2,4 millions d'euros. 2,4 millions d'euros pour que les usagers puissent acheter leurs billets « en station, sur des machines similaires à celles du métro parisien », plutôt que dans les actuels points relais. Tout comme sur le reste du projet, nous émettons là encore des réserves : ce nouvel équipement aura-t-il un quelconque impact sur la fréquentation, alors que les tarifs pratiqués, de même que les manquements du réseau, continuent à décourager de potentiels voyageurs ? Et je ne rappellerai pas que les investissements BHNS réalisés n'ont eu aucun impact sur la fréquentation et ne répondent donc pas à l'objectif fixé.

A ceux qui envisagent la gratuité pour redynamiser notre réseau de transports en commun, pour des raisons sociales, économiques, ou encore écologiques, on répond que sa mise en place coûteuse entraînerait une dégradation de notre réseau, au niveau de l'amplitude horaire par exemple ou encore du respect du matériel.

Avant de parler « coût de la gratuité », je voudrais cependant verser au débat les possibles que cette gratuité dessine. Et ça je ne peux pas le faire dans un format "tweet", excusez-moi de développer quelques arguments quand même.

Les exemples que nous connaissons montrent que la disparition du ticket payant engendre une augmentation certaine de la fréquentation et que la création de nouvelles lignes accompagnant ce regain d'affluence peuvent être à l'origine de création d'emplois.

De même, les commerces, irrigués par un réseau de transports gratuits, bénéficient directement d'une telle mesure. Parler de dégradation potentielle du matériel, c'est partir du préjugé selon lequel les gens ne respecteraient que ce qui est payant, et s'inquiéter de la baisse potentielle de la qualité du service, c'est faire fi de la grande entreprise de consultation et d'implication citoyenne dans laquelle s'inscrit le projet de la gratuité totale des transports en commun, afin de proposer un service public qui réponde aux besoins de chacun.

Attention à ne pas se contenter d'habiller de luxe un réseau défectueux. La billetterie actuelle serait obsolète. Notre réseau qui ne parvient pas à convaincre de nouveaux usagers est obsolète : il ne répond pas à l'urgence écologique et sociale que nous connaissons.

*Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.*

---

---

*Ci-dessous les délibérations sur lesquelles  
les élu-e-s Osons Poitiers auraient souhaité intervenir.*

---

---

#### Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (JA)

#### Délibération n°74 (2016-0427) Subvention d'équipement pour le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les habitants de Grand Poitiers

Nous sommes pour, bien sûr, tout ce qui peut aller vers le développement du vélo. Nous voudrions cependant alerter sur le fait qu'une seule mesure ne saurait prétendre répondre à toutes les questions, qu'il ne faudrait pas céder à la tentation de courir après une première place pour avoir seulement les honneurs de la vitrine. (Poitiers serait le premier parc de vélos électriques de location). Sur cette mesure, voici nos questions : pourquoi ne pas étendre l'aide à tous les vélos ? 25 % sur un vélo électrique, c'est quand même une part pour l'usager qui tient éloignées bien des bourses modestes ! Et le vélo traditionnel, s'il a l'inconvénient d'en rebouter certains, du fait de l'effort qu'il exige, a le mérite de gagner la fidélité de ceux qui ont franchi le pas. Autre question : qui conventionne les vélocistes ? Le conventionnement est-il lié à des contraintes comme le fait de réparer sur place (Décathlon, par exemple fait réparer ses vélos à Nantes) ? Faut-il voir un lien entre cette mesure et l'installation de l'enseigne nationale Cyclable ? Certains des vélocistes historiques de la ville ne risquent-ils pas de se retrouver de côté et en difficulté ?

## **Finances publiques**

### **Subvention Locaux Sciences Po (JA)**

#### **Délibération n°3 (2016-0421) Budget Principal : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

On comprend bien qu'il y a la volonté d'aider au développement de Sciences-Po sur Poitiers. Nous voudrions cependant rappeler qu'il faut se garder d'exagérer ce soutien. Sciences-Po semble devoir prendre la place de l'ESCEM laissée vacante pour les tristes raisons que nous connaissons. Il n'est pas question pour nous de remettre en question la qualité de Sciences-Po ni même l'intérêt de ses objectifs mais il nous faut rappeler que l'argent public, en matière de formation, doit aller aussi où il manque. On comprend bien ici que les 1.2 millions consacrés à cette opération sont là pour rattraper la mauvaise opération de l'ESCEM, que la part de Grand Poitiers est plus grande que prévue du fait de la volonté d'Alain Rousset de punir Poitou-Charentes de l'ardoise qu'il récupère. Il reste que cette somme à laquelle il faut ajouter 140 000 euros de subvention de fonctionnement [[délibération n°82 \(2016-0405\)](#)], ça représente un effort de près de 7 000 euros par étudiant. Si on investissait ça pour l'Université, il faudrait compter pas moins de 170 millions. (Je rappelle que l'institut Sciences-Po sur Poitiers, c'est 180 étudiants.) Enfin, à l'Université, les frais d'inscription ne se montent pas à près de 10 000 euros !

### **TASCOM (CF)**

#### **Délibération n°18 (2016-0382) Révision du taux de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**

Nous avons demandé en commission qu'un point soit fait sur les recettes de la TASCOM et également sur l'évolution des recettes liées à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels aura une incidence sur la fiscalité supportée entre autres par les commerçants qu'ils soient en centre-ville ou en périphérie.

Cette TASCOM est due par les occupants de surfaces commerciales de plus de 400 m<sup>2</sup> donc globalement les commerces situés en périphérie des centres villes dans les zones commerciales.

Nous sommes favorables à une fiscalité qui soit incitative pour les commerces de proximité et défavorables aux centres commerciaux.

### **DM2 – Résorption du plomb (JA)**

#### **Délibération n°19 (2016-0395) Budget Eau : Décision modificative n° 2 et Délibération n°20 (2016-0396) Budget Eau : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Nous voterons contre ces délibérations qui diminuent les crédits affectés à la résorption du plomb.

Résorber le plomb dans les canalisations, j'en vois bien l'intérêt. Faire des cadeaux à COSEA, ça ne surprendra personne, j'ai de la peine à me persuader de l'intérêt que ça peut avoir. C'est ainsi que nous lisons cette délibération qui fait passer de l'argent public de l'un à l'autre. Nous voterons contre.

## **Travaux Moulin apparent (CF)**

### **Délibération n°22 (2016-0398) Budget annexe Assainissement : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Nous sommes opposés aux travaux du Moulin apparent. Même si cette autorisation de programme baisse, il s'agit de 920 000 euros qui sont affectés sur une opération qui ne nous paraît pas nécessaire. Il existe des villes qui choisissent de réhabiliter leurs friches industrielles et qui utilisent cet argent pour diminuer le coût de l'assainissement non collectif ou pour faire des réseaux séparatifs eaux pluviales eaux usées.

## **Ressources humaines, relations sociales**

### **COMAS (JA)**

#### **Délibération n°31 (2016-0403) Attribution d'une subvention pour la mise à disposition de personnel auprès du COMAS et de l'ASLEM**

Cette subvention qui couvre les mises à disposition ne dit rien de l'avenir du COMAS. Nous souhaitons donc revenir sur cette question maintenant que nous avons connaissance des résultats de l'Audit sur la situation financière de l'association. Et que dit clairement cette étude de Duo Solutions ? Elle confirme que ce qu'il est convenu de nommer dérive financière est causé essentiellement par la gratuité des chèques vacances. Et c'est là que nous ne comprenons pas. Dès la première AG de 2014, la représentante de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) alerte sur le fait que la gratuité des chèques vacances pour les agents est interdite. Au CA d'avril 2014, on constate un manque de trésorerie et on commence à puiser dans la réserve (compte-sicav). Le 20 février 2015, le CA indique un déficit de plus de 126 000 euros. Je précise qu'à chaque CA la collectivité est présente (Direction des Ressources Humaines). J'ajoute que le commissaire aux comptes de l'association (M. Morillon) a joué son rôle d'alerte et a même prévenu l'élu responsable dès janvier 2015.

C'est pour toutes ces raisons que nous continuons à protester contre la manière dont le problème a été traité. La collectivité était alertée et on avait les moyens de réagir très en amont, au moment où l'équipe responsable de ces dérives était en place. La nouvelle équipe issue des élections, consciente de la situation du COMAS est arrivée avec un projet de redressement et c'est à ce moment que l'association est désavouée et qu'on lui enlève la possibilité d'agir. Aujourd'hui, cette équipe est porteuse d'un projet solide, le COMAS (Comité d'Action Sociale) a évolué en CASC (Comité d'Activités Sociales et Culturelles) ce qui lui permet de prévoir des actions en réseau avec d'autres CASC et de proposer des prestations à moindre coût en même temps qu'il dégage des pistes d'autofinancement. Il n'y a aucune raison pour qu'il ne puisse conduire une action pour laquelle il a été régulièrement élu par les agents de la collectivité.

D'autant que la solution intermédiaire n'est pas satisfaisante. La commission qui détermine les prestations pour cette année, outre le fait qu'elle n'ait pas la légitimité des élections, aboutit à des prestations qui ont très nettement reculé : on a changé par exemple de référence pour le calcul du quotient familial et on est passé de 7 tranches à 4 tranches, ce qui favorise les tranches les plus hautes et pénalise les plus petites (beaucoup d'agents sont ainsi passés de 50 % d'aide à 25 % d'aide). Les aides elles-

mêmes ont diminué : deux exemples, le maximum du chèque rentrée qui était à 100 euros est passé à 70 euros ; celui du chèque naissance est passé de 140 à 70 euros.

Ce que nous demandons maintenant que l'Audit a rendu son analyse : que le COMAS retrouve sa subvention de fonctionnement ; que son projet soit publié auprès des salariés afin que ceux-ci gardent la maîtrise en élisant leurs représentants de l'activité sociale et culturelle qui les intéresse.

## Environnement

### Programme Re-Sources (CF)

#### Délibération n°32 (2016-0363) Mise à disposition d'un agent auprès du Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER

Nous sommes bien entendu favorables à cette délibération, nous saluons l'engagement du syndicat d'Eau de Vienne-SIVEER dans le programme Re-Sources et nous déplorons que la période transitoire de 3 ans ait été imposée par l'état du fait de son peu d'empressement à faire bénéficier Grand Poitiers du dispositif ZSCE.

La qualité de l'eau ne s'améliore pas et a même tendance à se dégrader du fait d'actions timorées et d'études pour vérifier que ces actions timorées n'ont aucun impact positif sur la qualité de l'eau. Toutes ces tergiversations sont insupportables et en 2018 nous en serons au même point. Pour info, Laurent contrairement à ce que tu as répondu en commission, Grand Poitiers n'est pas engagé dans un programme Re-Sources pour Fleury. A la lecture de la phrase « le syndicat Eaux de Vienne-SIVEER déploie seul un nouveau programme d'action ressources pour la période 2016-2020 (...»), je m'étais interrogée mais effectivement elle ne doit donc pas être modifiée, elle est malheureusement conforme à la réalité.

#### Délibération de mars n°11 (2016-0022) :

*« Sur le bassin d'alimentation du captage de la Jallière, un nouveau programme d'actions contractuel Re-Sources a été construit en 2015 avec les acteurs du territoire et sera mis en place sur la période 2016/2020. Pour le bassin d'alimentation du captage de Fleury, la saisie du dispositif réglementaire ZSCE est toujours en discussion avec l'État. Une proposition de programme d'actions a été faite par la profession agricole comme alternative à la saisie de la démarche ZSCE. Ce projet fera l'objet d'une expertise indépendante début 2016 afin d'avoir un éclairage objectif sur sa capacité à permettre réellement une amélioration de la qualité de l'eau du captage de Fleury. Dans ce contexte, Grand Poitiers a demandé à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne que le contrat territorial «Bassin d'alimentation du captage de Fleury» entre en période de transition pour une durée de 3 ans (2016/2018). »*

### Parc Mozart \* (CF)

#### Délibération n°34 (2016-0418) Avis du Conseil Communautaire sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels de la Vallée du Clain : mouvements de terrain

Nous voterons contre cette délibération, non pas parce que nous n'approuvons pas ce plan mais parce que la délibération indique que Grand Poitiers souhaite que l'aléa et le zonage réglementaire définis dans le projet de PPR mouvement de terrain sur le parc

Mozart à Poitiers soit revus dans ce PPR mouvement de terrain au regard des investigations géothermiques réalisées actuellement sur ce site. En clair la collectivité souhaite que ce PPR mouvement de terrain ne la contraine pas si ce parc est exempt de risque de glissement de terrain.

Notre position est différente : nous pensons que quel que soit le risque ou l'absence de risque, ce parc doit rester un espace vert.

Nous apprenons au détour de cette délibération l'intention d'urbaniser le parc. Nous y sommes farouchement opposés. Il est labellisé LPO. Il constitue une respiration dans ce quartier, il borde la falaise et il permet aux cyclistes et piétons de se rendre aux Couronneries sans emprunter l'avenue de l'Europe, il offre une vue intéressante de Poitiers à partir d'un lieu calme et arboré.

Nous voterons donc contre cette délibération. Et espérons qu'à travers notre opposition, la population sera informée des intentions de la collectivité.

\* Pour information, le Parc Mozart a été renommé Parc des Crêtes [délibération ville du 28 septembre 2015](#) mais la délibération n°34 en question présentée aux élu-e-s lors du conseil faisait bien état du Parc Mozart.

## Économie, développement des entreprises

**Syndicat des professionnels de la Boucherie de la Vienne (JA)**

[Délibération n°41 \(2016-0428\) Attribution d'une subvention au Syndicat de la Boucherie pour un événement national organisé sur l'agglomération de Poitiers les 6 et 7 novembre 2016](#)

Nous ne sommes pas pour un soutien aveugle à la filière viande. Il est temps aujourd'hui, de profiter de toutes les occasions pour réfléchir notre politique à l'égard de la production agricole.

Promouvoir la production locale ne signifie pas forcément, nous le savons bien, œuvrer à sortir de la crise écologique. Il suffit de prendre le projet de ferme usine de Coussay-Les-Bois pour le comprendre.

Je voudrais prendre le temps de faire deux ou trois remarques à ce sujet. Il faut revoir de fond en comble le système agricole, pas seulement la façon de produire et d'échanger mais aussi de consommer ! Dans le cadre de cette délibération, il s'agit bien de cela. Nous devons sortir de la consommation de protéines animales massive. Notre consommation de viande tourne à l'aberration pure et simple si elle est étendue à l'échelle d'une humanité. Vous le savez, pour vivre comme on vit en France, alors que nous ne sommes que 65 millions, il faudrait à l'humanité 1,6 planète et cela notamment à cause de notre niveau de consommation de protéines carnées. Celle-ci ne cesse de croître. Nous mangeons deux fois plus de viande aujourd'hui que dans les années 50.

Ce n'est pas anecdotique. C'est destructeur en termes de santé publique, compte tenu des matières grasses ingérées mais aussi en termes de grands équilibres. 40 % de la production agricole mondiale est destinée à nourrir des bêtes et si on prend le contexte actuel des pénuries d'eau : à quantité égale produite, les protéines animales coûtent entre cinq à dix fois plus d'eau que celles tirées des végétaux.

Enfin, un dernier mot sur le fait que ces productions et cette consommation déraisonnable nous conduit à considérer le vivant comme une matière première : les fermes des mille vaches, des 30 000 cochons, des 100 000 volailles ou lapins pervertissent notre rapport au vivant, développe notre mépris pour l'écosystème qui nous fait vivre. Il est temps de retrouver de l'intérêt pour le règne animal si on veut être en accord avec nos déclarations sur le respect de la biodiversité ; ça passe par une modification de nos habitudes consuméristes, par de la prudence quand il s'agit de faire la promotion de modes de consommation irréfléchies.

Ce qu'il faut encourager, c'est la réduction de la consommation des protéines animales et en matière de boucherie, une viande de qualité c'est-à-dire respectueuse de l'environnement et des bêtes ainsi que des exigences sanitaires humaines.

## Urbanisme, Espace public

### Projet d'échangeur RN 147/ZAC Aliénor d'Aquitaine/Cofiroute (CF)

[Délibération n°44 \(2016-0419\) Voirie Giratoire Aliénor et Cofiroute. Projet d'échangeur RN 147/ZAC Aliénor d'Aquitaine/Cofiroute. Demande de subvention](#)

Nous voterons contre cette délibération. Ce projet d'échangeur coûte 2,4 millions et ce n'est pas l'apport d'une subvention qui nous fera apparaître ce projet plus pertinent. C'est de l'argent public qui est affecté à des infrastructures routières et non à des projets qui contribuent à lutter contre le dérèglement climatique ou pour une réduction des inégalités sociales.

### PLU (CF)

[Délibération n°45 \(2016-0312\) Plan Local d'Urbanisme \(PLU\) de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers - Approbation de la modification M3-R5 du PLU de Grand Poitiers. Annexe 1 Décisions liées à l'enquête publique. Annexe 2-1 Rapport de présentation et explication projet. Annexe 2-3 Règlement M1R5-M3R5. Annexe 2-4 Documents graphiques zonages. Annexe 2-5 OA Zone-AU-Biard. Annexe 2-5 OA Zone AU Migné-A. Annexe-2-5 OA Zone AU Poitiers. Annexe 2-7 Liste emplacements réservés. Annexe 2-8 Liste servitudes d'utilité publique. Annexe-2-8 Plans-servitude.](#)

Pour l'anecdote figurent encore dans ce document des références à Poitiers capitale régionale.

Plus sérieusement, nous sommes opposés à la ZAE Aliénor d'Aquitaine, non pas en tant que telle mais parce que à la veille de l'élargissement de cette collectivité, de nombreuses Zones d'Activités Économiques des territoires entrants cherchent preneurs. Nous voterons contre ce document d'urbanisme.

### ZAC Aliénor d'Aquitaine (CF)

[Délibération n°51 \(2016-0329\) Parc Aliénor d'Aquitaine - Acquisition de la 2nde tranche de foncier auprès de l'EPF.](#)

Nous redisons notre opposition à l'extension de cette zone d'activités économiques qui consomme des terres agricoles.

## **CRACL ZAC Saint Nicolas (JA)**

**Délibération n°66 (2016-0328) Zone d'Aménagement Concerté de St Nicolas - Commune de Migné- Auxances - Validation du Compte- Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) et signature d'un avenant n°7 au traité de concession**

Bilan annuel de la SEP et proposition de prolongation d'un an de la concession d'aménagement, il n'y a pas eu de sessions et d'achats réalisés en 2015, l'opération tarde donc à s'achever, quelle en est la cause ? La prolongation d'un an de la concession implique des frais pour la collectivité d'ingénierie supplémentaires (paiement du prestataire SEP) il est donc nécessaire d'avoir des garanties sur l'aboutissement du projet et éviter des prolongations systématiques coûteuses pour la collectivité (il y a déjà eu plusieurs prolongations).

## **Habitat**

### **Subvention Habitat de la Vienne - Résidentialisation Bellejouane (JA)**

**Délibération n°60 (2016-0311) ANRU et NPNRU - Subvention à Habitat de la Vienne pour la résidentialisation du quartier de Bellejouanne**

Au préalable, il aurait été bien que soit mis en annexe de la délibération les plans du projet et le montant total de l'opération (détail du plan de financement avec toutes les aides ANRU), car en l'état il est difficile d'avoir un avis sur le projet, les éléments sont insuffisants. Par ailleurs, il est évident que ce n'est pas les objectifs affichés de l'opération qui nous chagrinent mais plutôt la méthode. Résidentialiser, c'est essayer de penser l'espace et les communs de façon à ce que les habitants se sentent partie prenante du lieu dans lequel ils habitent, c'est resserrer ou construire un lien, c'est lutter aussi contre le sentiment d'insécurité ou les incivilités. Nous voudrions donc rappeler que ce n'est pas le moment de perdre en maîtrise si on veut proposer une vision cohérente. Donner les rênes à Habitat de la Vienne, c'est un peu perdre de cette maîtrise. Par ailleurs, nous pensons toujours que ces objectifs sont d'autant plus facilement atteints que les habitants sont impliqués à la fois au moment de l'initiative et à celui de la mise en œuvre.

### **PTZ+ (JA)**

**Délibération n°62 (2016-0352) Aide complémentaire au Prêt à Taux Zéro Plus (PTZ+)**

On a déjà fait cette remarque, nous constatons le très petit nombre de dossiers. On a l'impression que le dispositif est peu connu et mériterait une communication spécifique ?

### **Subvention Logiparc - Réhabilitation des tours PLR aux Couronneries (JA)**

**Délibération n°63 (2016-0355) Réhabilitation des tours PLR des Couronneries 3 et 5 rue du Fief des Hausses dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

La délibération porte sur une demande de subvention pour les travaux à Grand Poitiers, il manque dans la délibération le coût global de la réhabilitation, ne figure que le montant de la subvention accordée : 280 000€, il serait intéressant de connaître le plan de financement global et les pourcentages.

Autre remarque : au vu de l'ampleur des travaux on ne passe que de l'étiquette D à B, le programme ne semble pas très ambitieux au niveau thermique, alors qu'il va induire des augmentations de loyer.

## Subventions aux associations

### Banque alimentaire (CF)

#### Délibération n°93 (2016-0360) Économie sociale et solidaire - Subvention d'équipement - Attribution de subventions aux associations. Année 2016

Au sujet de la banque alimentaire : Christine Burgères nous a expliqué que la collectivité avait fait le choix de ne pas satisfaire en totalité la demande faite par la banque alimentaire en raison de la hauteur de son fonds de roulement. Nous souscrivons à ce choix. En revanche, nous demandons que la collectivité subventionneuse s'attache à ce que cela n'ait pas de répercussions sur les épiceries sociales et solidaires qui ne sont pas dans la même situation financière que la banque alimentaire et à ce que la cotisation demandée aux épiceries solidaires baisse. Je ne sais pas si le montant total de la subvention accordée est supérieure à 23 000 euros et de ce fait nécessite une convention mais compte tenu du fait que les communes composant Grand Poitiers financent cet organisme, il ne nous apparaît pas aberrant qu'une convention soit signée avec cet intermédiaire.

### Association « Fête le Mur » Yannick Noah (JA)

#### Délibération n°102 (2016-0389) Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Poitiers, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, l'association « Fête le Mur » et l'Association Sportive Amicale des Couronneries.

Là encore, pas question de contester l'objectif de la convention : « Fête le Mur » se propose de développer l'activité physique chez des jeunes qui en seraient tenus éloignés, c'est très bien.

Mais il ne faudrait pas que le recours à des fondations prestigieuses, elles-mêmes soutenues par des sponsors qui en profitent pour exposer les jeunes à la publicité, prenne la place naturelle des structures publiques spécialisées. Je veux parler du problème posé à l'UNSS (l'Union Nationale du Sport Scolaire) à Jules Verne. L'UNSS est un formidable outil au service des élèves, qui permet chaque année à plus d'un million de jeunes (dont plus de 40% de jeunes filles) de s'exprimer corporellement, de progresser, de s'épanouir, de se confronter aux autres lors des rencontres qu'elle organise.

Présentes dans tous les établissements du second degré du service public d'éducation, les associations sportives fonctionnent entre midi et deux, le soir, mais surtout le mercredi après-midi. Supprimer un créneau UNSS le mercredi après-midi au gymnase utilisé par Jules Verne, aura des répercussions sur nombre d'établissements, puisque les rencontres inter-établissements qui s'y déroulaient devront trouver un autre lieu d'accueil, alors que tous les gymnases sont déjà occupés le mercredi après-midi...

Pour nous, la mise à disposition des lieux de pratique, installations sportives, devrait se faire prioritairement en direction des établissements scolaires publics.

## Eau et assainissement

### Nouvelle station de traitement des eaux usées de Chasseneuil (CF)

#### Délibération n°110 (2016-0370) Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Chasseneuil - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne

Quel est l'avenir des services d'eau avec la communauté urbaine de Poitiers et quel scénario se profile parmi les 3 suivants ?

- scénario 1 statu quo : le SIVEER garde sous son giron les communes, réseaux et stations auquel il a affaire actuellement, y compris celles qui rejoignent la communauté urbaine, et le service d'Eau de Grand Poitiers se limite aux communes de l'agglo actuelle ;
- scénario 2 : le SIVEER récupère tout Grand Poitiers ;
- scénario 3 : le service d'eau de Grand Poitiers récupère du SIVEER les communes qui rejoignent la nouvelle communauté urbaine.

## Énergie

### Prix de vente de la chaleur (CF)

#### Délibération n°113 (2016-0429) Prix de vente de la chaleur issue de l'UVE

Plutôt que de rogner sur ces marges pour être compétitif, le revendeur de chaleur demande à la collectivité de baisser son prix de vente de la chaleur.

Il nous a été dit que cette baisse de prix n'aurait pas d'incidence pour le budget CTVD parce que cette baisse du prix inciterait des clients potentiels à concrétiser leur intention d'achat. S'il y a des projets précis nous souhaiterions les connaître et plutôt en séance que seulement dans le procès-verbal.